

# Ville de Saint-Flour



Budget Primitif 2020 -  
Conseil municipal du 31 Juillet 2020

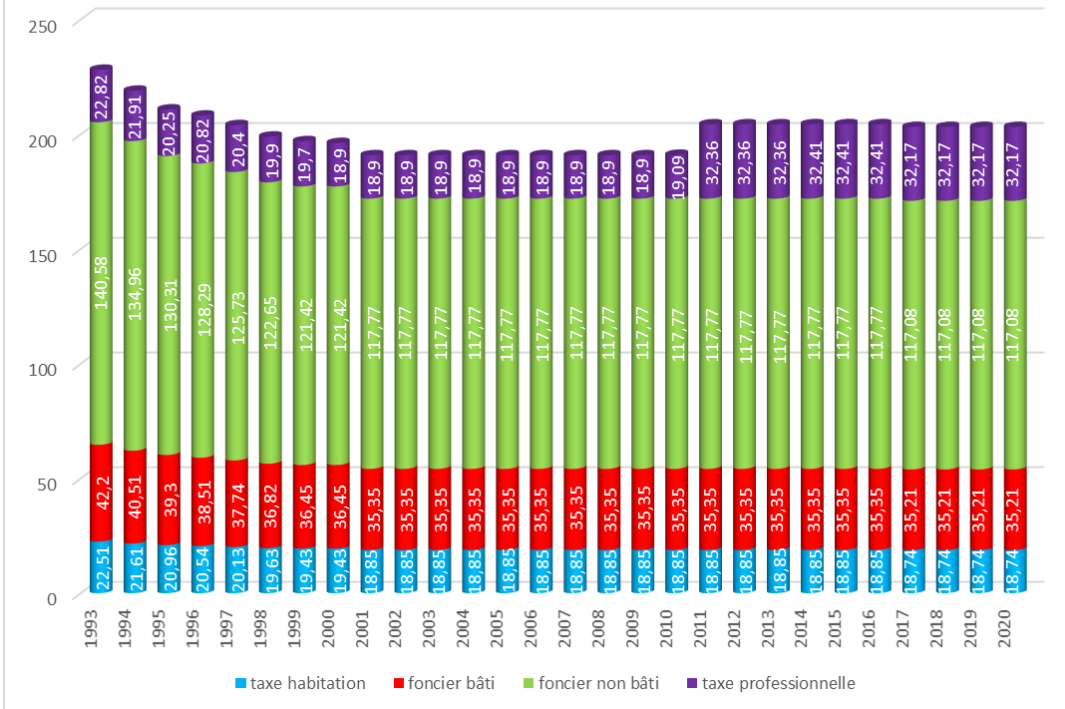
2

# Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

# Fonctionnement

## a) Fiscalité

Évolution de la fiscalité :  
baisse des taux d'imposition locaux



L'évolution des bases nettes entre 2018 et 2019 est de :

- + 2,18 % pour la taxe sur le foncier bâti
- + 1,53 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 2,77 % pour la taxe d'habitation.

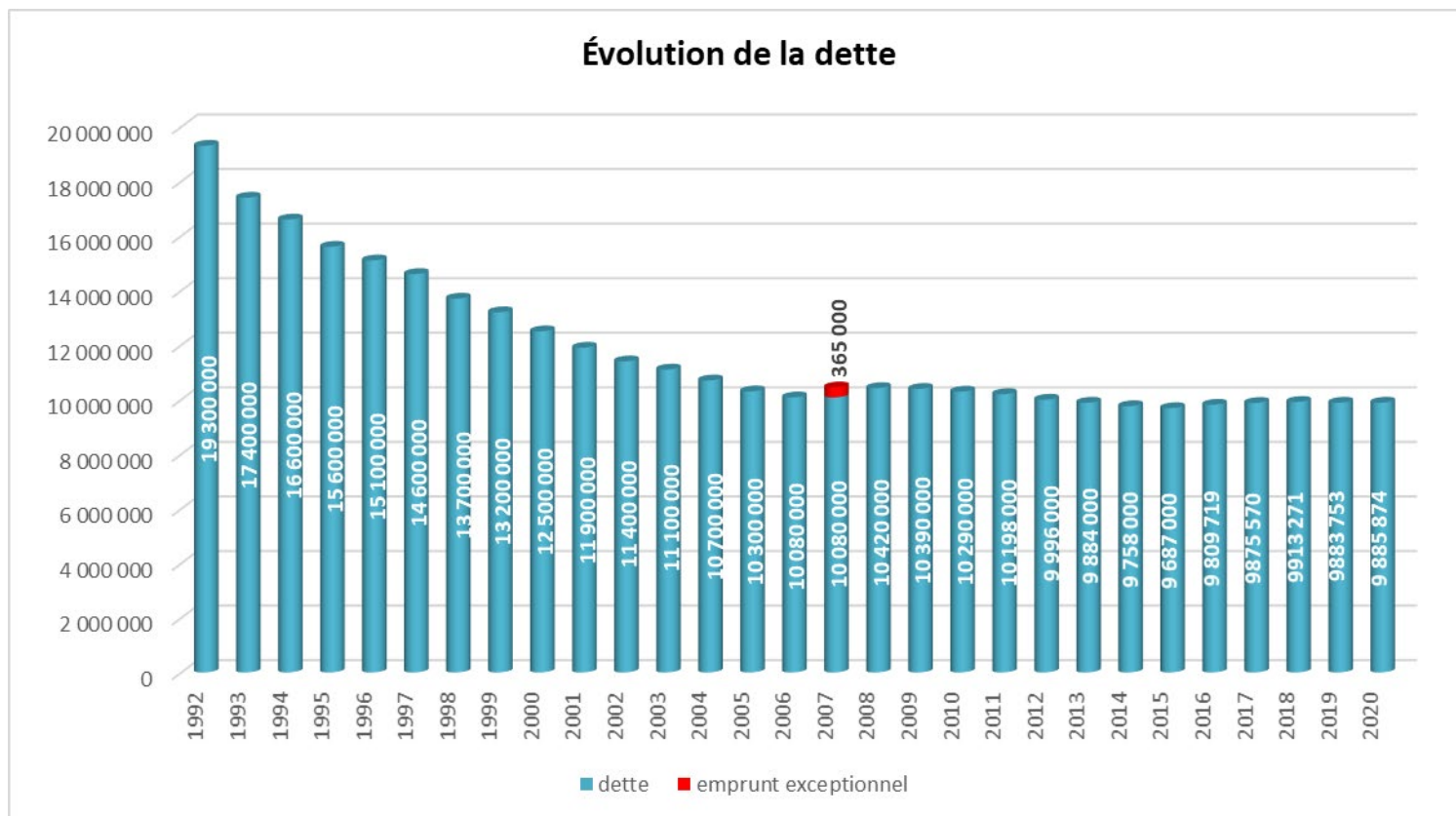
Après adhésion en 2015 de la Ville de Saint-Flour à l'Établissement Public Foncier Régional, une taxe additionnelle (Taxe Spéciale d'Équipement) est prélevée depuis 2017, sur les ménages. Les taux fixés en 2018 sont maintenus à l'identique en 2020 :

- T.H. : 18,74%
- TFB : 35,21%
- TFNB : 117,08%

Le montant attendu des contributions directes en 2020 est de 4 497 706 € (contre 4 399 220 €).

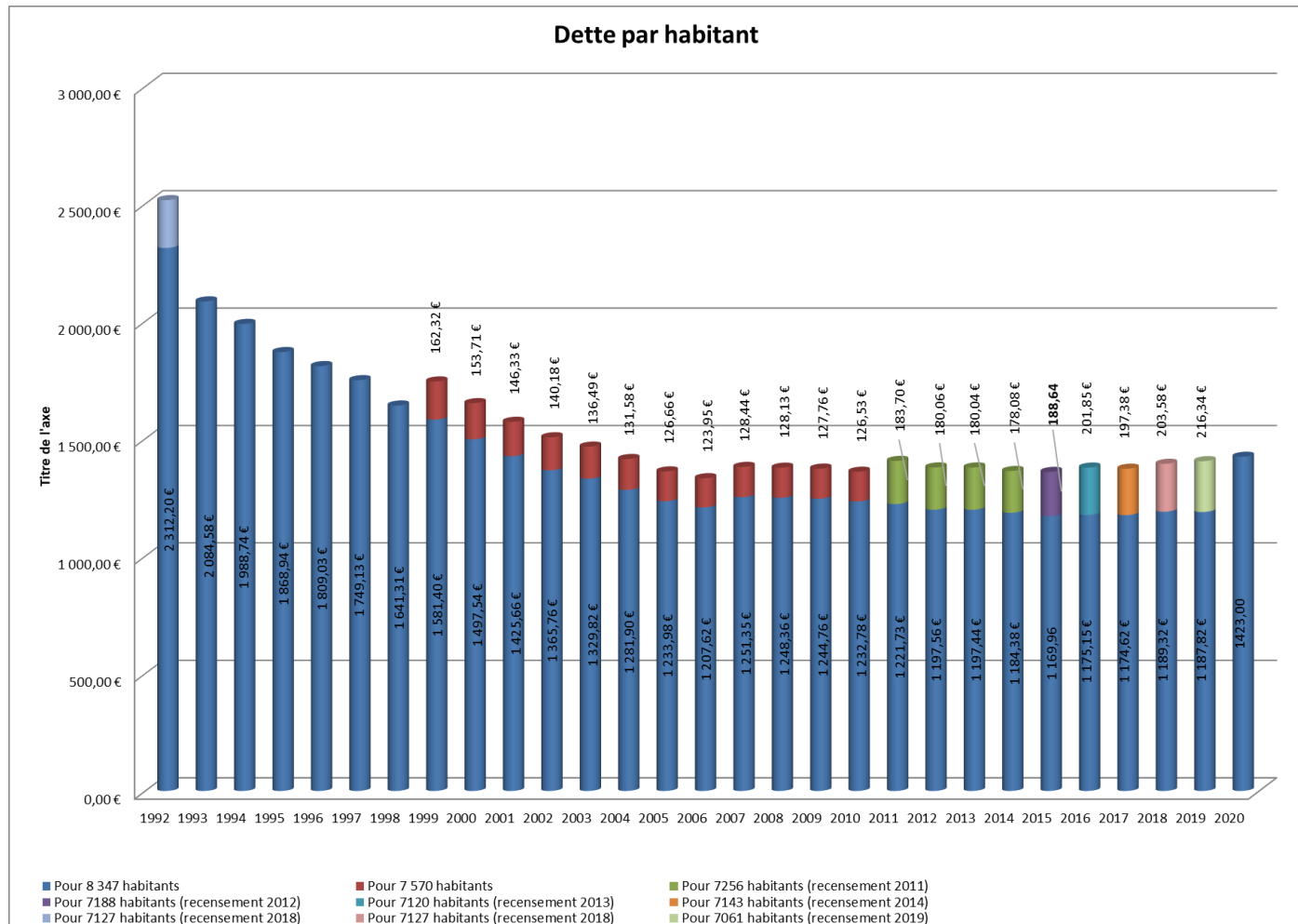
## b) Évolution de la dette

Le 1<sup>er</sup> janvier 1992, la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros.  
**Au 31 décembre 2020, elle s'élèvera à 9 885 874 €**

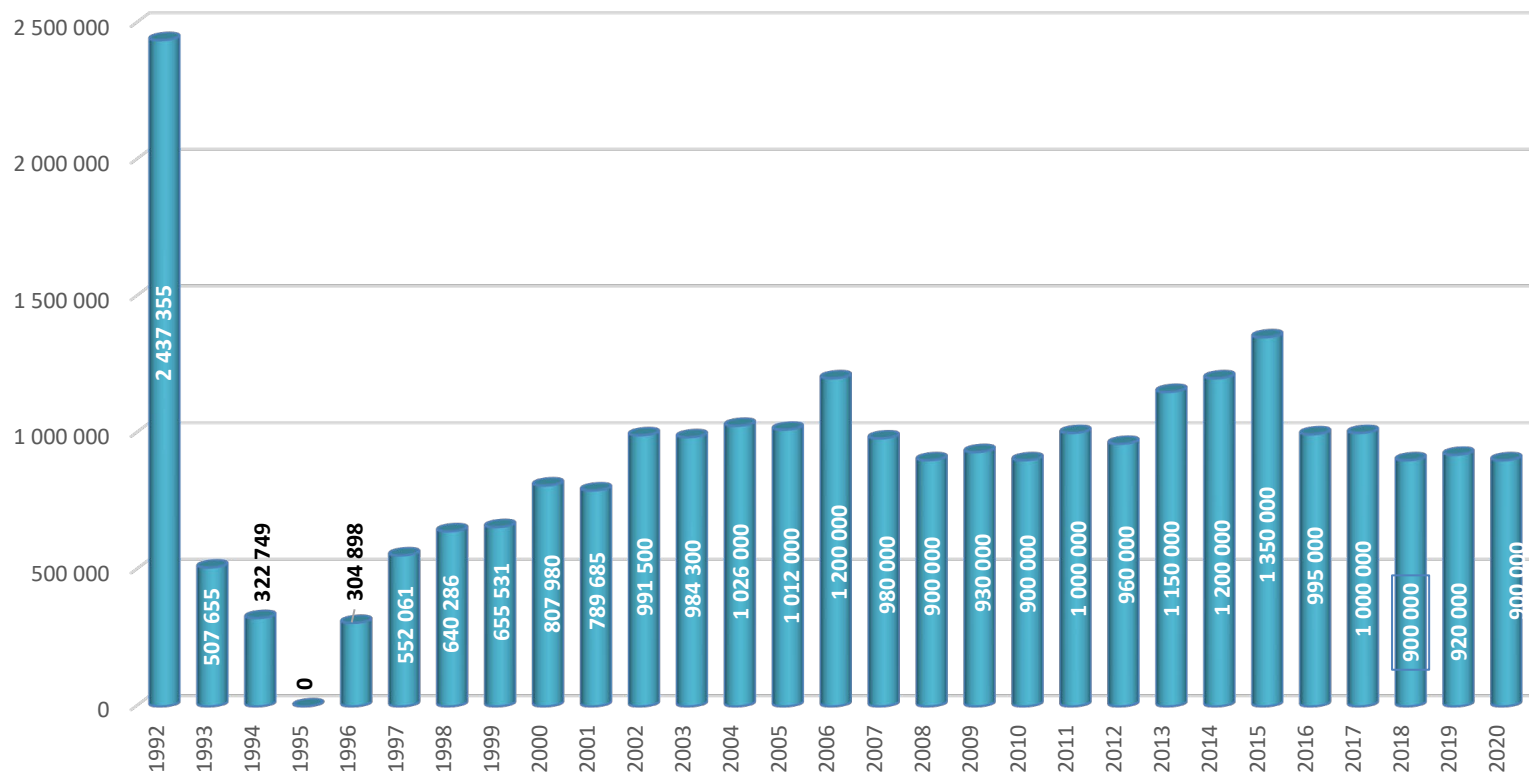


Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement.** Cette année la commune de contractera un emprunt de 900 000€.

La dette par habitant de la commune est de 1 423 € par habitant compte tenu de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (6 947 habitants).



## Capital emprunté



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement.

Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville.

En 2020, un emprunt de 900 000 € sera contracté pour la réhabilitation du groupe scolaire de Besserette et la réalisation du programme de voirie.

### ***c) Dépenses réelles de fonctionnement***

#### ✓ Les Charges à Caractère Général

En 2020, les charges à caractère général s'élèvent à 2 925 040 €, en baisse de 5,34% par rapport à 2019. Cette année est marquée par une crise sanitaire et économique, De nombreuses dépenses ont été revues à la baisse.

#### ✓ Les Charges de Personnel

En 2020, les charges de personnel s'élèvent à 4 142 345 €, en baisse par rapport au BP 2019

✓ Les Charges de Gestion Courante

En 2020, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 703 284 € en hausse par rapport au BP 2019.

Cette somme intègre les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

Les subventions allouées par ailleurs aux associations ont été revues en fonction des besoins réels et en tenant compte des manifestations non maintenues suite à la crise sanitaire.

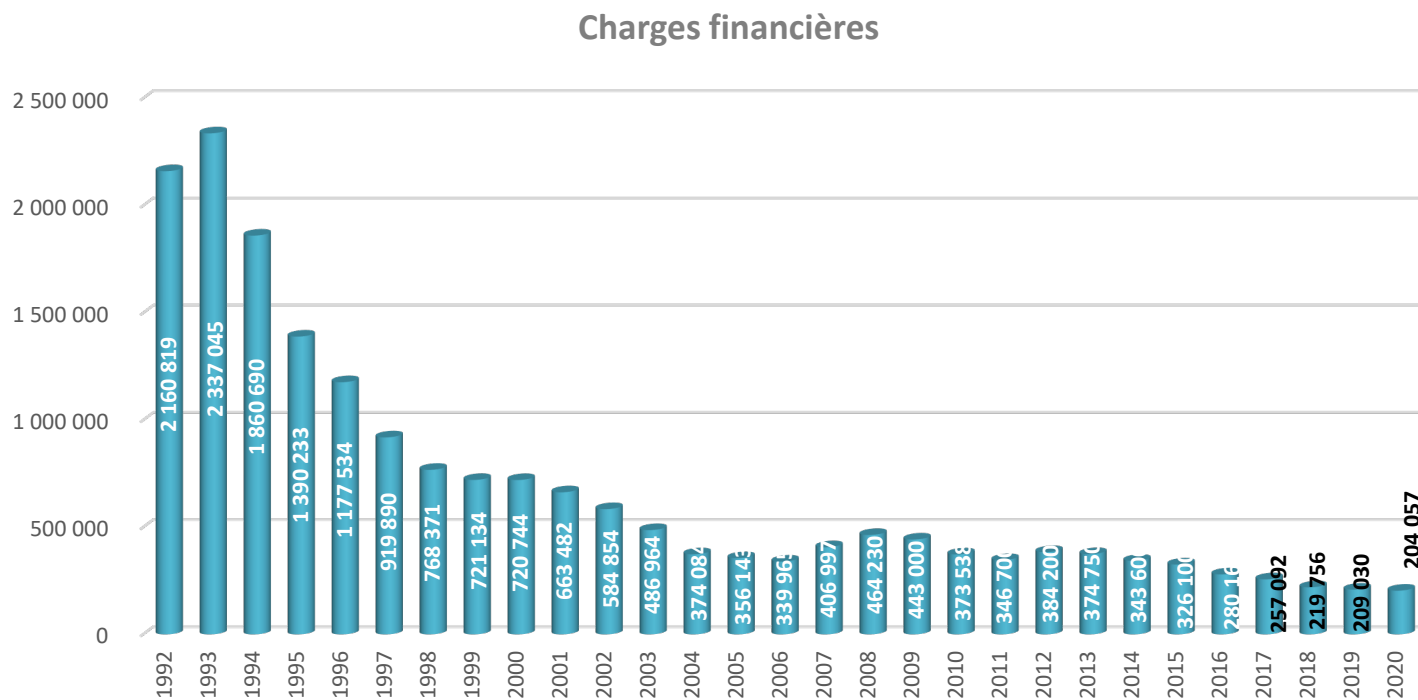
La subvention allouée au CCAS est maintenue à l'identique (695 000 €)



## ✓ Les Charges Financières

Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2020, le montant des charges financières est de 204 057 €.

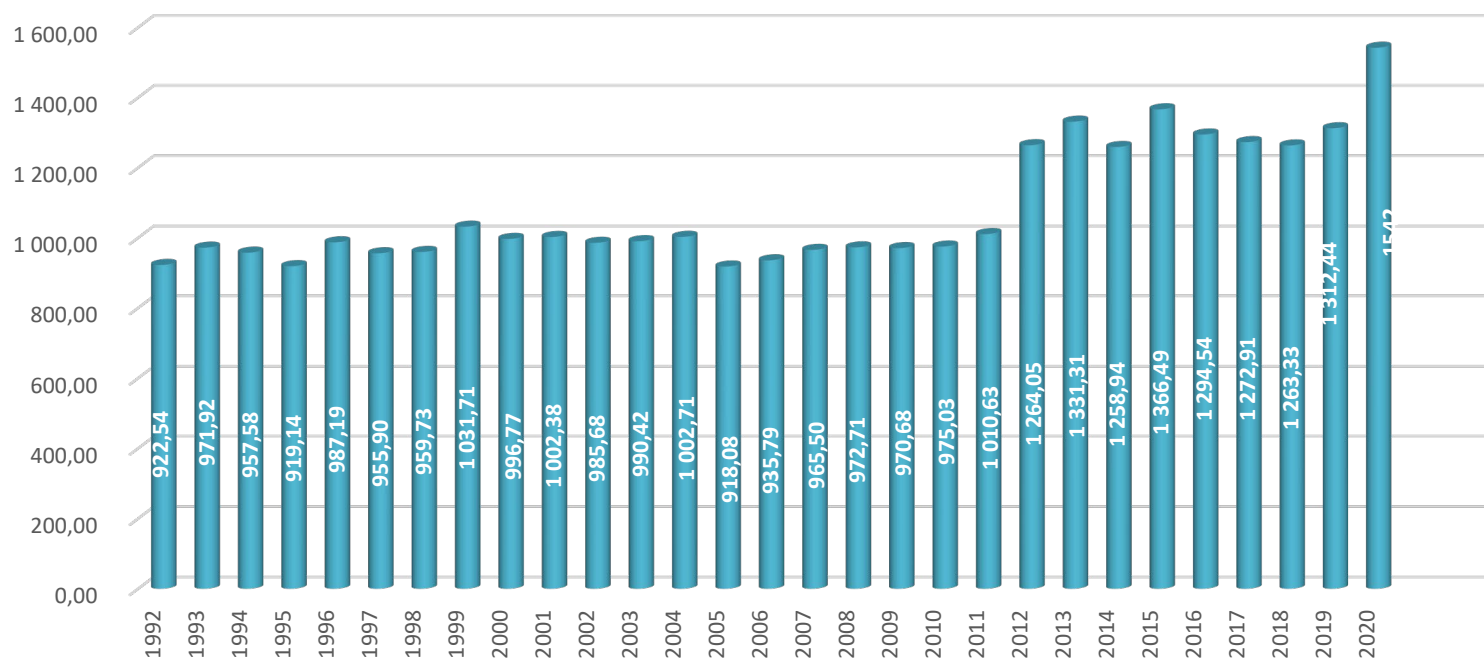
En 2020, la structure de notre dette est composée à 69,58 % d'emprunts à taux fixe, 16,07 % d'emprunts à taux variable et de 14,35 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



## d) Dépenses de fonctionnement par habitant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 715 916 € soit 1 543 € par habitants

Dépenses de fonctionnement par habitant

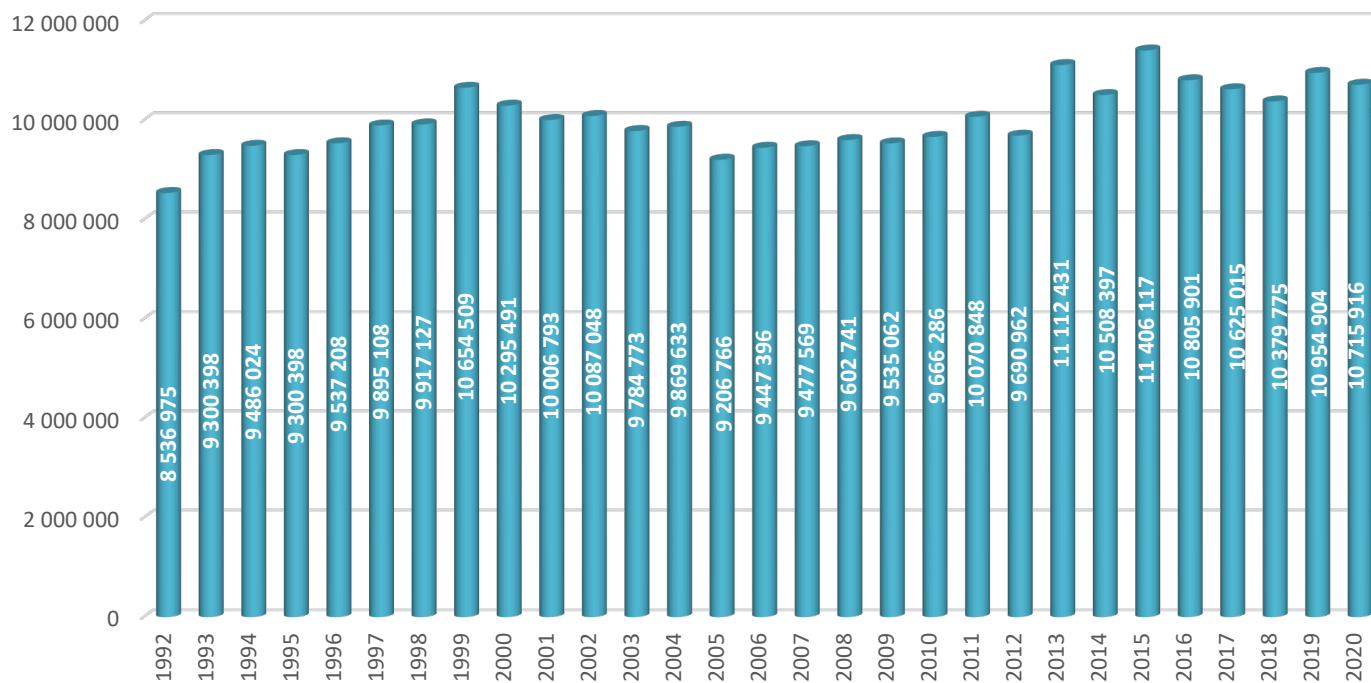


## ***e) Recettes de fonctionnement***

En 2020, le montant des recettes s'élèvent à 10 715 916 €

- Le montant du produit des impôts directs attendu pour 2020 est de 4 497 706 €.
- A noter 1 314 914 € d'attribution de compensation.
- Le montant des dotations et participations attendues pour 2020 est de 2 369 130 €

## Recettes de fonctionnement



# Montants des dotations BP 2020

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2013-2020
<b>DGF dotation forfaitaire</b>	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 177 817	1 168 224	1 156 546	1 141 712	-639 465€ soit -36%
<b>Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre</b>	260 819	270 507	311 881	330 269	359 343	395 912	367 305	420 252	+159 433€ soit +61%
<b>DSR fraction péréquation</b>	91 574	92 319	98 871	103 815	110 795	115 877	107 495	122 395	+30 821€ soit +34%
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	65 599	78 718	91 469	89 702	83 929	91 458	83 000	90 015	+24 416€ soit +37%
<b>TOTAL</b>	2 199 169	2 137 637	1 986 759	1 807 239	1 731 884	1 771 471	1 714 346	1 774 374	-484 823€ soit -22%

- 61 532 €	- 150 878 €	- 179 520 €	- 75 355 €	+ 39 587€	- 57 125€	+ 60 028 €
------------	-------------	-------------	------------	-----------	-----------	------------

# L'évolution des dotations

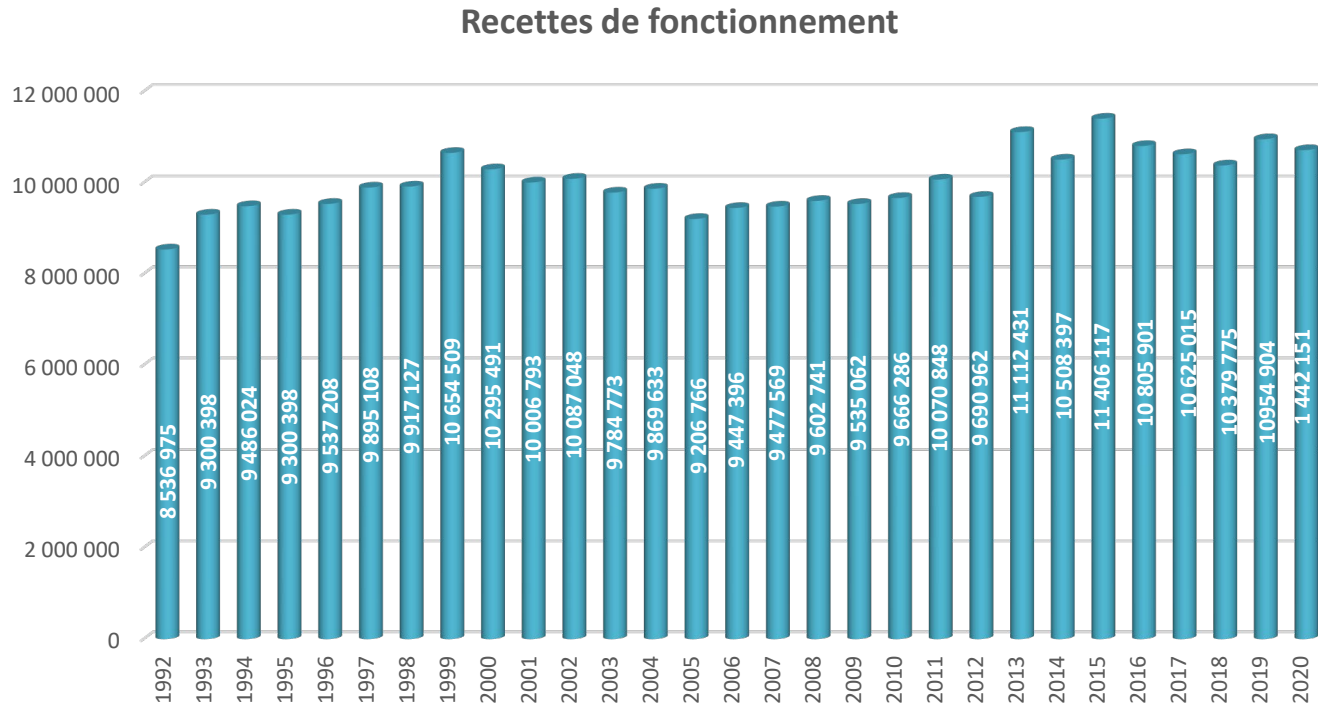
Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2013-2019
DGF dotation forfaitaire	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 177 817	1 168 224	1 156 665	1 141 712	-639 465€ soit -36%
Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre	260 819	270 507	311 881	330 269	359 343	395 912	410 982	420 252	+159 433€ soit +61%
DSR fraction péréquation	91 574	92 319	98 871	103 815	110 795	115 877	115 215	122 395	+30 821€ soit +34%
Dotation nationale de péréquation	65 599	78 718	91 469	89 702	83 929	91 458	98 423	90 015	+24 416€ soit +37%
<b>TOTAL</b>	<b>2 199 169</b>	<b>2 137 637</b>	<b>1 986 759</b>	<b>1 807 239</b>	<b>1 731 884</b>	<b>1 771 471</b>	<b>1 781 285</b>	<b>1 774 374</b>	<b>-484 823€ soit -22%</b>

**Baisse 2013-2020= 484 823€ / Baisse cumulée = 2 403 534€**

## f) Épargne Brute

En 2020, l'épargne brute s'élève à 1 442 151€. Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant.



# Investissement

En 2020, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 102 313 €

Grâce à la politique rigoureuse poursuivie, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, Europe) pour l'obtention de subventions d'équipement.